

Résolution sur le séisme en Haïti

2010/2518(RSP) - 10/02/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 648 voix pour, 1 voix contre et 33 abstentions, une résolution sur le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010.

Le texte adopté en plénière avait été adopté en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Le séisme d'une magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter, a provoqué des dégâts catastrophiques à Port-au-prince, à Jacmel et dans d'autres zones habitées de la région. Les évaluations font état de près de 200.000 morts, de 250.000 blessés et de plus de 3 millions de personnes directement touchées.

Le Parlement demande l'établissement d'une **évaluation globale** permettant d'identifier les besoins de la population à court et à long terme et de définir une participation de l'Union au processus de reconstruction qui couvre les trois phases de l'aide d'urgence, de la réhabilitation et de la reconstruction. La Commission est invitée à évaluer la réponse apportée par l'Union européenne à la crise humanitaire en Haïti et à présenter des propositions en vue d'améliorer encore les actions de l'Union lorsque des situations semblables se présenteront. L'aide devrait être apportée en priorité aux **actions de reconstruction** et à l'amélioration de la **situation humanitaire**. Tous les États membres devraient se tenir prêts à réagir à toute demande d'aide supplémentaire émanant des Nations unies.

Le Parlement exprime sa vive préoccupation au sujet du bien-être des **groupes les plus vulnérables, notamment les femmes**. Il invite la Commission et les Nations unies à accorder une attention particulière à la participation des femmes aux actions de reconstruction. **Les enfants** non accompagnés et séparés de leur famille devraient bénéficier de services leur permettant de rejoindre leurs parents, soulignent les députés, qui demandent également à la communauté internationale d'élaborer un plan coordonné pour la prise en charge des milliers d'enfants rendus orphelins par le séisme.

Soulignant qu'il existe un risque grave en matière de trafic d'êtres humains, les députés invitent l'Union européenne à : i) soutenir l'instauration d'un **moratoire temporaire sur les nouvelles adoptions d'enfants** en provenance d'Haïti pour une période de deux ans après le lancement des actions de recherche; ii) intervenir d'urgence pour répondre aux besoins élémentaires des enfants, installer des établissements scolaires provisoires et mettre en place un accompagnement psychologique.

Les députés se félicitent que la Commission se soit engagée, dans un premier temps, à fournir une aide humanitaire de **30 millions EUR**, mais se déclarent préoccupés par le fait que l'appel éclair lancé par le BCAH à hauteur de 575 millions de dollars n'ait encore réuni que 87% de ce montant en termes de contributions. Ce financement est d'une importance fondamentale pour maintenir les opérations à long terme. La Commission et tous les États membres sont invités à honorer intégralement leurs engagements.

Considérant qu'Haïti doit faire face à une dette extérieure estimée à 1 milliard de dollars environ, les députés **saluent la décision des pays du G7 d'annuler leurs créances sur la dette internationale d'Haïti**; ils espèrent que tous les pays et bailleurs internationaux vont agir de même. Les députés invitent également le Fonds monétaire international (FMI) à fournir un allègement total de la dette du pays, intégrant notamment le prêt d'urgence de 102 millions de dollars approuvé en janvier 2010. Selon eux, toute aide d'urgence liée au séisme doit être fournie sous forme de dons et non pas de prêts entraînant une dette.

La résolution souligne l'importance de fournir une **aide appropriée aux autorités locales** pour leur permettre de stimuler l'économie alors que des centaines de milliers de personnes quittent Port-au-Prince pour s'installer à la campagne. Elle soutient l'action de l'Union visant à **relancer la production alimentaire locale** par la réhabilitation des infrastructures endommagées et la mise à disposition du matériel nécessaire. Elle souligne en outre qu'il faut investir dans le long terme par la **construction de bâtiments antisismiques et d'infrastructures de base** telles que l'adduction d'eau, le réseau routier ou l'électricité, lesquelles faisaient défaut ou n'étaient pas suffisantes avant le séisme.

Le Parlement demande à l'Union européenne de collaborer avec les autorités haïtiennes pour mettre en place un **mécanisme de prévention des catastrophes et de gestion des capacités dans le long terme**, en insistant pour que la reconstruction se fasse en fonction des priorités nationales. La Commission est invitée à présenter des propositions visant à établir, dans les meilleurs délais, **une force de protection civile de l'Union européenne** fondée sur le mécanisme européen de protection civile et à permettre à l'Union de réunir les ressources nécessaires pour fournir une première aide humanitaire d'urgence dans les 24 heures suivant une catastrophe.

La résolution invite la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la commissaire à la coopération internationale, l'aide humanitaire et à la réponse aux crises à jouer un rôle moteur dans la coordination de la réponse de l'Union européenne aux situations de crise, en faisant usage des compétences instaurées par le traité de Lisbonne pour mieux coordonner la réponse de l'UE aux futures crises et en se fondant sur les avancées déjà obtenues.

Enfin, le Parlement demande à la communauté internationale d'inscrire Haïti en tête de ses priorités, de profiter de l'occasion pour s'attaquer une fois pour toutes aux causes profondes de la pauvreté en Haïti et d'aider le pays à sortir de cette catastrophe fort d'une démocratie pleinement opérationnelle et d'une économie capable de subvenir aux besoins de sa population.